



**AGRI • AGRO**

PRODUIC • TRANSFO • SERVICES

S'ENGAGER POUR CHACUN

AGIR POUR TOUS

Courrier reçu n° 6/05/22  
2022-010 - 3 mai

AF/SB

**Commission Nationale DAspe**  
Ministère de la Transition écologique  
CGDD/SRI/SDR/MISST  
Secrétariat cnDAspe  
92055 La Défense Cédex

Paris, le 03 mai 2022

**Objet :** Exposition des travailleurs du périmètre agricole aux pesticides : saisine de la commission.

Monsieur le Président de la cnDaspe,

En tant qu'organisation syndicale représentative en production agricole, la CFDT Agri Agro constate fréquemment que les conditions de travail, l'organisation du travail, les consignes et les dispositifs mis à disposition des applicateurs de produits phytopharmaceutiques dans le périmètre agricole (agriculture, horticulture, etc.) n'assurent pas une protection suffisante et ne garantissent pas à ces personnes une absence d'exposition à ces produits.

Des études et travaux ont porté sur l'exposition des professionnels aux pesticides et ont corroboré notre constat.

L'Anses, dans ses avis et rapports de juillet 2016, recommande de poursuivre, à la fois, les travaux au niveau européen pour l'harmonisation et l'évolution régulières des méthodes d'évaluation a priori des expositions et des risques dans le cadre des procédures d'autorisation de mise sur le marché pour les substances dont l'instruction peut dépendre de réglementations différentes, en fonction de leurs usages ainsi que ceux relatifs à la connaissance de l'efficacité des équipements de protection, qui doivent être compatibles avec l'activité des personnes travaillant dans l'agriculture. Elle insiste sur l'importance de renforcer, dans un cadre indépendant, les actions de conseil et de formation des utilisateurs de pesticides, notamment sur les dangers, les risques et la sécurité d'utilisation, mais également sur la nécessité d'améliorer les connaissances sur les expositions aux pesticides des personnes travaillant dans l'agriculture (description des expositions réelles, efficacité des mesures de prévention

FÉDÉRATION GÉNÉRALE DE L'AGROALIMENTAIRE CFDT

<https://fga.cfdt.fr>

47-49, AVENUE SIMON BOLIVAR

75950 PARIS CEDEX 19

Téléphone : 01 56 41 50 50

E-MAIL : [fga@cfdt.fr](mailto:fga@cfdt.fr)



**AGRI • AGRO**

PRODUC • TRANSFO • SERVICES  
S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

recommandées, travaux relatifs à la connaissance des expositions aux mélanges de pesticides, amélioration de l'accessibilité, la mutualisation, la valorisation et la capitalisation des informations relatives aux pesticides, notamment celles concernant l'exposition des personnes travaillant dans l'agriculture).

Six ans après, nous n'observons que peu d'amélioration en matière de prise en compte de la santé et sécurité des travailleurs utilisant des pesticides.

Comme le prévoit la loi 2013-316 relative à l'indépendance de l'expertise en matière de santé et d'environnement et à la protection des lanceurs d'alerte, la CFDT Agri Agro demande à la CnDaspe de travailler sur les points qui n'ont pas permis de supprimer ou de réduire les risques liés à l'exposition aux pesticides des travailleurs de la production agricole, quel que soit leur statut et contrat de travail (exploitants, salariés – CDI, CDD, saisonniers, détachés, groupements d'employeurs, entreprises de travaux agricoles) et de formuler des propositions en ce sens.

En vous remerciant de l'attention que vous accorderez à notre saisine,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.

**Fabien GUIMBRETIERE**  
Secrétaire Général